

**CLUB OMNISPORTS DE
COURCOURONNES Association**

*10 Rue du Marquis de Raie
91080 COURCOURONNES*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

**CLUB OMNISPORTS DE
COURCOURONNES Association**

*10 Rue du Marquis de Raie
91080 COURCOURONNES*

Aux membres,

Opinion sans réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CLUB OMNISPORTS DE COURCOURONNES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion ne nous a pas été communiqué ni même les autres documents à adresser aux membres de l'Assemblée Générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le comité directeur relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

**Fait à Saint Pierre du Perray
Le**

**Pour AUDITIME SAS
Commissaire aux comptes**

Cyrille HERVE

Fait le 09/04/2021

Cyrille HERVE

Signé par Cyrille HERVE

✓ Signé et certifié par  yousign

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 922	1 922		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.	6 061	6 061			
Autres immobilisations corporelles	196 364	146 510	49 854	44 267	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	50		50	50	
TOTAL (I)	204 397	154 492	49 904	44 317	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes					
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances	92 735		92 735	174 037	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	565 466		565 466	517 006	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	3 384		3 384	3 115
	TOTAL (II)	661 585		661 585	694 158
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	865 981	154 492	711 489	738 476	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			50	50	
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	20 805	20 805
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	20 805	20 805
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	346 227	325 576
	Résultat de l'exercice	(32 088)	20 651
	Total des fonds propres	334 944	367 032
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	334 944	367 032	
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	46 845	39 268	
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 098	34 421	
Dettes fiscales et sociales	54 780	50 811	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	20 302	20 082	
Produits constatés d'avance	198 521	226 863	
Total des dettes	376 545	371 444	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	711 489	738 476	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(32 087,56)	20 651,19	
(1) Dont à moins d'un an	376 545	371 444	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	46 845	39 268	
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	30 681	28 592
	Prestations de services	45 402	44 149
	Productions stockées		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	414 103	386 042
	Dons		
	Cotisations	369 401	359 189
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	8 312	2 677
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	18 788	11 236
	Autres produits	110	
Total des produits d'exploitation	886 797	831 884	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	18 929	5 242
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	414 070	322 786
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 400	5 151
	Rémunération du personnel	324 229	307 464
	Charges sociales	101 103	98 370
	Subventions accordées par l'association	4 406	5 860
	Dotation aux amortissements et dépréciations	22 726	21 770
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	27 032	3 206
	Total des charges d'exploitation	918 895	769 847
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(32 098)	62 037
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	10	12
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
2 - RESULTAT FINANCIER		10	12
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(32 088)	62 049
Produits exceptionnels			1 109
Charges exceptionnelles			42 507
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL			(41 398)
Impôts sur les sociétés			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		886 807	833 006
TOTAL DES CHARGES		918 895	812 355
EXCEDENT ou DEFICIT		(32 088)	20 651
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	315 475	168 849
	Bénévolat		
	Prestations en nature	315 475	168 849
	Dons en nature		
	CHARGES	315 475	168 849
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	315 475	168 849	
Personnel bénévole			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **711 489** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **886 807** euros et un total **charges** de **918 895** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-32 088** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables, définies par les CRC 99-01 et ANC 2014-03, relatifs aux dispositions comptables réglementaires applicables aux associations, dont le respect du principe de prudence, ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- | | |
|--------------------------------------|--------|
| - Installations spécifiques | 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 ans |
| - Matériel d'activité | 3 ans |
| - Autres matériels | 3 ans |

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Cotisations

L'association a enregistré les cotisations de ses membres à l'encaissement.

Elle dispose d'un système permettant de suivre selon les sections les affectations aux périodes d'activité, ce qui a permis la prise en compte de produits à recevoir et de produits constatés d'avance sur cet exercice.

Il n'y a pas de restitution de cotisation en cas d'arrêt d'activité sportive non justifié en cours d'année.

Contributions volontaires en nature

L'association n'est pas en mesure d'évaluer précisément les contributions volontaires (locaux, bénévolat...).

Cependant, on peut préciser que :

- la Ville de Courcouronnes met à la disposition de l'association et assure l'entretien des équipements sportifs et du local servant de bureau pour le siège. Elle évalue la mise à disposition des complexes sportifs de la ville pour la saison 2019-2020 à 315.745 €.

- l'association et ses 18 sections fonctionnent également grâce à de nombreux bénévoles :

- Membres du bureau : 58
- Encadrants : 29
- Juges et arbitres : 19
- Bénévoles réguliers : 34
- Bénévoles (manifestations ponctuelles) : 39

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Autres informations

1. Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'association a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

2. Information au titre de l'impact du covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif. En raison de la nature de son activité, l'association a dû fermer son établissement en date du 16/03/2020 et a mis en place le télétravail pour la continuité de son activité.

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	20 805			20 805
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	325 576	20 651		346 227
Résultat de l'exercice	20 651		20 651	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	367 032	20 651	20 651	367 032

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	1 922					1 922
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 922					1 922
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	6 061					6 061
Instal., agencement, aménagement divers					11 000	
Matériel de transport	29 700					18 700
Matériel de bureau, mobilier	4 892					4 892
Emballages récupérables et divers	144 459		28 313			172 772
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	185 112		28 313		11 000	202 425
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	50					50
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	50					50
TOTAL	187 083		28 313		11 000	204 397

--	--	--	--	--	--

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	1 922			1 922
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 922			1 922
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	6 061			6 061
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	17 194	6 020	11 000	12 213
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	4 576 113 014	185 16 522		4 761 129 535
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	140 844	22 726	11 000	152 570	
TOTAL		142 766	22 726	11 000	154 492

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2019

		31/12/2019
Total des Charges à payer		22 612
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 004
<i>FOURNISSEURS FACT.A RECEVOIR</i>	<i>4 004</i>	
Dettes fiscales et sociales		16 462
<i>PROVISION CONGES A PAYER</i>	<i>7 901</i>	
<i>CHARGES S/ CP A PAYER</i>	<i>2 161</i>	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	<i>6 400</i>	
Autres dettes		2 146
<i>CHARGES A PAYER</i>	<i>2 146</i>	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			3 384
Redevances fédérales		3 384	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 384

--